

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 Octobre 2019.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. RANNOU Yannick et RICARDEAU James.

**EXCUSÉS** : M. CAILLON Philippe (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme AUBRY Sylvie*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Brigitte DENIEL et Séverine ORDRONNEAU.

<b>OBJET :</b>	<i>Tarif de busage des fossés – Année 2020.</i>
----------------	---

N° 2019 / 10 / 11

*La Commune de Blain a souhaité régler les aménagements de passage donnant accès aux habitations et aux parcelles agricoles sur les routes communales. La pose des buses est en priorité assurée par le service voirie de la Commune. Hormis pour un premier accès à une habitation ou à une parcelle agricole, cette opération sera facturée. Toutefois, si le demandeur était en capacité de réaliser ces travaux, l'exécution de ceux-ci se fera impérativement sous le contrôle et la validation du Service Voirie de la Commune.*

*VU le Code de la voirie routière,*

*VU le Code de l'urbanisme,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales*

*VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux du 15 Octobre 2019,*

*VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de busage et travaux complémentaires comme suit et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

<b>Tarif de busage des fossés</b>	<b>Tarifs 2020</b>
<b>Base de facturation :</b>	
<b>- Diamètre de la buse 300 mm</b>	
• Passage de 6 mètres	307,00
• Passage de 9 mètres	462,00
• Coût du mètre linéaire complémentaire	61,50
<b>- Diamètre de la buse 400 mm</b>	
• Passage de 6 mètres	379,00
• Passage de 9 mètres	568,00
• Coût du mètre linéaire complémentaire	72,00
<b>- Diamètre de la buse 500 mm</b>	
• Passage de 6 mètres	492,00
• Passage de 9 mètres	738,00
• Coût du mètre linéaire complémentaire	88,00
<b>Tarifs complémentaires :</b>	
- Excavation et/ou retrait d'ancien busage (le ml)	20,50
- Regard à grille 600 x 600 mm (l'unité)	169,50
- Raccordement d'un réseau pluvial existant (regard 400 x 400 mm préfabriqué) (l'unité)	55,50
- Tête de sécurité NF en béton préfabriqué (l'unité)	Sur devis

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Octobre 2019,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20191024-CM-2019-10-11-  
DE  
Date de télétransmission : 29/10/2019  
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Séance du Conseil municipal du 24 Octobre 2019  
Délibération n° 2019 / 10 / 11